



Fédération pour les Circulations Douces en Essonne
FCDE www.circulationsdouces91.org

Maryvonne MATEU
Présidente de la FCDE
7 ter rue Gabriel Vervant,, 91090 LISSES
Tel : 06 89 35 34 93 maryvonne.mateu@gmail.com,



Fédération Française de Cyclotourisme
Comité départemental de l'Essonne
<http://cyclotourisme91.free.fr>

Michel LE ROUZIC
Président Codep91 Cyclotourisme
Place Raymond Gombault – 9154 ORMOY
Tél : 06 85 24 67 89 – E-mail : cyclo91@sfr.fr

Lisses, le 20 février 2012

Objet : Voie verte de la Seine en Essonne

**Messieurs les présidents du Conseil général de l'Essonne,
et du Conseil régional d'Ile de France**

Monsieur,

Nous nous réjouissons que le Conseil régional ait décidé récemment de renforcer son soutien financier à la réalisation du réseau de véloroutes et voies vertes d'intérêt régional et national en Ile de France. Nous espérons que cela contribuera à faire enfin aboutir la réalisation d'une voie verte structurante en val de Seine, que nous réclamons depuis longtemps.

Par ce courrier, nous souhaitons vous faire part des options prioritaires du point de vue des usagers piétons et cyclistes que nous représentons :

1. Une voie verte structurante rive droite, d'intérêt local et national

La rive droite de la Seine, de Vigneux-sur-Seine à Corbeil-Essonnes, offre une succession d'espaces naturels d'intérêt environnemental et touristique. Pour cette raison, elle est à l'évidence le lieu de passage de l'Eurovéloroute n°3 dans l'Essonne (1) : sa section peut y être réalisée presque entièrement en voie verte (2). Celle-ci constituerait aussi l'axe structurant du projet de la «Promenade de Seine» pour laquelle 33 collectivités locales de l'Essonne se sont engagées en juillet 2011 sur la base d'un projet élaboré par l'Audeso.

Une voie verte de qualité en val de Seine rive droite apporterait aussi une alternative idéale à l'ex N448 pour les déplacements utilitaires à vélo : en effet, les besoins en déplacements quotidiens entre les différentes communes du val de Seine rive droite, mal desservies par les transports en commun, pour aller vers les gares ou les pôles d'enseignements d'Etiolles sont importants, et la N448, à fort trafic automobile, très étroite et sans véritables trottoirs, constitue un obstacle aux déplacements à pied ou à vélo.

La réussite d'une voie verte, utile à la fois pour la promenade et les déplacements utilitaires et respectueuse de l'environnement exige le respect de certains critères de qualité dans sa réalisation :

- une largeur d'au moins 4 m en général pour permettre une bonne cohabitation des piétons - qui seront certainement très nombreux à certaines périodes - et des cyclistes ;
- un revêtement durable et confortable, adapté à tous les usagers munis de roues (vélo, rollers, poussettes, fauteuils...), avec un liant pour maintenir la porosité et permettre l'infiltration de l'eau ;

- l'absence de barrières et chicanes difficilement franchissables par certains usagers (vélos avec sacoches ou remorques enfants, tricycles handicapés, fauteuils roulants...)
- des aménagements pour l'accueil du public : toilettes, abris, points de restauration à certains endroits adaptés.

2. Des aménagements d'intérêt local nécessaires rive gauche

Si la rive gauche de la Seine dans l'Essonne, plus urbaine, se prête moins à la réalisation d'une voie verte attractive pour les promeneurs et touristes à vélo, des aménagements pour améliorer les déplacements à pied et à vélo y sont néanmoins nécessaires et urgents, en particulier pour pallier à la discontinuité de la piste cyclable et des trottoirs le long de l'ex RN7 de Grigny à Ris-Orangis.

Par ailleurs, l'aménagement d'une voie verte sur les berges de Seine du pont de Ris-Orangis jusqu'à Viry-Châtillon serait très utile, et prolongerait celle partant de l'écluse d'Evry.

3. Des franchissements à améliorer entre les deux rives

Enfin, le franchissement de la Seine pour les piétons et cyclistes ne doit pas reposer sur les seuls ponts routiers, à fort trafic automobile et très espacés les uns des autres dans l'Essonne : l'ouverture à tous les publics à pied et à vélo des passerelles d'Ablon, d'Evry et du Coudray-Montceaux, avec des rampes d'accès, est nécessaire.

A ce sujet nous voulons vous faire part de notre indignation, déjà exprimée aux acteurs locaux et à Voies navigables de France, concernant la fermeture au public des passerelles de l'Ecluse d'Ablon et de celle d'Evry qui étaient très fréquentées par les piétons et cyclistes ; en particulier pour celle d'Evry, financée par la Région et le département, qui a été conçue dès le départ avec des rampes d'accès pour les vélos et fauteuils roulants. Or celles-ci sont fermées depuis près de 3 ans pour des motifs qui ne nous paraissent vraiment pas fondés, et seul le passage par l'escalier de service, théoriquement interdit au public, permet encore le passage des nombreuses personnes qui empruntent cette passerelle (notamment pour accéder à la gare du RER D). Ainsi les personnes les plus fragiles, handicapées ou incapables de porter leur vélo dans un escalier sont exclues, ce qui constitue une discrimination scandaleuse. Nous vous demandons de bien vouloir intervenir fermement auprès des gestionnaires pour mettre un terme à cette situation qui ne respecte ni les besoins des usagers ni la réglementation sur l'accessibilité.

Nous tenant à votre disposition pour plus d'explications, et dans l'attente de votre réponse sur ces propositions, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Maryvonne Mateu



Présidente de la FCDE

Michel Le Rouzic



Président Codep91 FFCT

(1) *EV3 dite « Route des pèlerins », de Namur à St Jacques de Compostelle*

(2) *Les voies vertes sont définies dans le code de la route depuis septembre 2004 comme « routes exclusivement réservées à circulation des vélos, des piétons et des cavaliers »*

PJ : Copie d'un support de présentation réalisé à l'occasion de l'Assemblée générale de CylotransEurope, l'association dédiée à l'Eurovéloroute n°3 en France, le 11 février dernier, qui illustre l'intérêt de cette voie verte de la Seine et ses connexions avec les autres voies vertes initiées en Essonne.

Copies à

- *Monsieur le Vice-président du Conseil général de l'Essonne chargé des circulations douces*
- *Monsieur le Vice-président du Conseil régional chargé des équipements publics*
- *Madame la Vice-présidente du Conseil régional chargée du développement durable*
- *Monsieur le maire de Vigneux-sur-Seine*
- *Monsieur le maire de Draveil*
- *Monsieur le maire de Soisy-sur-Seine*
- *Monsieur le maire de Saint-Germain les Corbeil*
- *Monsieur le maire d'Athis-Mons*
- *Monsieur le maire de Juvisy-sur-Orge*
- *Monsieur le maire de Viry-Châtillon*
- *Monsieur le maire de Grigny*
- *Monsieur le maire de Ris-Orangis*
- *Monsieur le maire d'Evry*
- *Monsieur le maire de Corbeil-Essonnes*
- *Monsieur le maire d'Ablon*
- *Monsieur le président et Madame la directrice de l'AUDES*
- *Monsieur le directeur des voies navigables de France*
- *Monsieur le président de l'Agence des Espaces Verts d'Ile de France*
- *Monsieur le président du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Port-aux-Cerises*
- *SyAGE Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres*
- *Monsieur le responsable de la mission Véloroutes et voies vertes du Ministère de l'écologie et du développement durable*
- *Monsieur le président de CyclotransEurope*